

Journal de la Communauté de Communes de la Saulx & du Perthois [n° 4 - Octobre 2010]

Sommaire

Le mot du président

Dans ces mêmes colonnes du bulletin de Juillet dernier, j'abordais notre "Mission Environnement" et la mise en place d'un budget annexe spécifique à la collecte des Ordures Ménagères et au fonctionnement de notre Déchetterie, qui devra être équilibré d'ici 2014, année du renouvellement du marché.

Elus et personnels ont donc beaucoup travaillé le dossier durant cet été, et après plusieurs réunions de travail, notamment de la commission "Environnement", l'Assemblée Générale de notre conseil communautaire du 4 Octobre a privilégié la mise en place d'une "Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères" (REOM), jugée beaucoup plus juste qu'une TEOM (Taxe) eu égard au service rendu. Ceci nous permettant ainsi de dégager progressivement les fonds nécessaires à la poursuite de nos ambitions de vous servir dans le cadre des compétences qui nous ont été déléguées.

Vous trouverez à l'intérieur du présent bulletin un fascicule explicatif de cet impôt supplémentaire, qui, par définition, n'a rien d'agréable dans son application, ni dans sa perception, pas plus qu'il ne le fut lors de la prise de décision. C'est aussi la raison pour laquelle nous irons au devant de vous tous au cours des trois réunions d'information que nous avons programmées courant Novembre, réunions dont le calendrier est présenté en page intérieure.

Pour autant, les activités et l'essor de notre collectivité se poursuivent ainsi qu'en témoignent les divers articles développés dans ce bulletin, mais je n'occulte pas l'idée que c'est du concret et du visuel que chacun attend. C'est déjà une réalité pour le RAPE et pour l'Accueil de Loisirs SUPER été, cela le sera bientôt pour l'entretien des rivières, les maisons médicales et les accueils de la petite enfance (les dossiers sont en bonne voie). Quant aux zones d'activités, nous touchons enfin au but puisque celle de la Forêt est complète à Ancerville avec l'arrivée de SADAP, et les premiers permis de construire sont délivrés à La Houpette.

Bonne lecture.

Jacky Lemaire

Venez découvrir notre site internet
www.codecomsaulxperthois.fr



Un accueil de loisirs qui grandit...

Les adolescents sont venus nombreux cet été pour participer à SUPER été 2010 et profiter des activités proposées par une équipe d'animateurs dynamique et motivée.

Cette année, 187 adolescents différents ont participé à Super été (140 l'an passé) sur l'un des trois sites d'accueil : MJC d'Ancerville, Salle des fêtes de Cousances-les-Forges et Lisle-en-Rigault.

Comme l'an passé, trois circuits de convoyage quotidien ralliaient chaque lieu d'accueil afin de faciliter l'accès à tous les adolescents souhaitant participer.

L'augmentation des inscriptions, 120 adolescents présents en moyenne chaque jour (96 en 2009) et le nombre de communes représentées (15 communes sur 18 comparées à 13 en 2009), nous confirme la pertinence de ce projet d'accueil de loisirs pour les adolescents.

L'équipe d'animation était composée d'un Directeur : Michaël COCCIOLO, employé de la CODECOM, de 3 Directeurs-adjoints : Jérémy DARDOISE (Ancerville), Eva DURAND (Cousances-les-Forges) et Christine WEYNANS (Lisle-en-Rigault) et de 12 animatrices ou animateurs. Au total, la CODECOM a recruté 17 personnes au service des vacances des adolescents de son territoire (dont 2 personnes chargées du service des repas et de l'entretien des sites).

Le projet pédagogique, élaboré conjointement par le Directeur, les élus de la CODECOM et les Directeurs-Adjoints proposait notamment des actions en direction de la préservation de la nature et la mesure de son impact sur l'environnement. Pour autant, les sorties de loisirs et les activités de pleine nature ou le camping ont gardé une place de choix dans le programme des activités de cet été.

Les adolescents présents la 4ème semaine ont pu renseigner un questionnaire d'enquête pour nous permettre d'être à l'écoute de leurs remarques et de tenir compte de leurs avis pour continuer à faire évoluer notre offre de loisirs éducatifs. Comme l'an passé, les sorties de loisirs sont plébiscitées (Walygator, Karting, Laser Game...) mais il apparaît aussi que les veillées et les campings sont des moments d'animation privilégiés. L'ambiance générale ressentie au sein des groupes d'adolescents est « bonne » ou « plutôt bonne » pour 96% des sondés.

Super été 2011 peut se préparer à accueillir encore de nombreux adolescents puisque 93% d'entre eux souhaitent se réinscrire.

Ce projet d'accueil de loisirs en plein développement peut encore évoluer en terme de diversité de l'offre de loisirs pour les années à venir notamment grâce à l'organisation de mini-camps thématiques.

-- Bilan financier de SUPER été 2010 --

Le budget total est 62 289 euros, pour l'accueil moyen de 120 adolescents sur 4 semaines, ce qui représente un coût moyen de 27,42 € par jour et par adolescent (31,70 € en 2009).

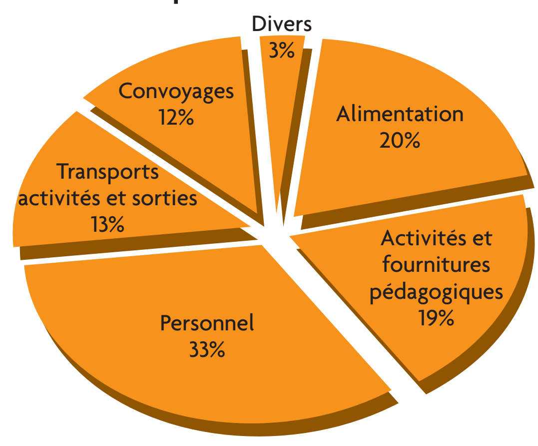
La répartition des dépenses de SUPER été 2010
Le poste de dépense le plus important concerne les salaires ; en effet, la CODECOM a recruté 15 animateurs et deux personnes de service pour l'encadrement et l'organisation de l'Accueil de Loisirs.

Les transports constituent le deuxième poste de dépense. Compte tenu des convoyages quotidiens mis en place pour permettre l'accessibilité à tous les adolescents du territoire et des nombreuses sorties de loisirs, ces coûts ont une place importante dans le budget (25%).

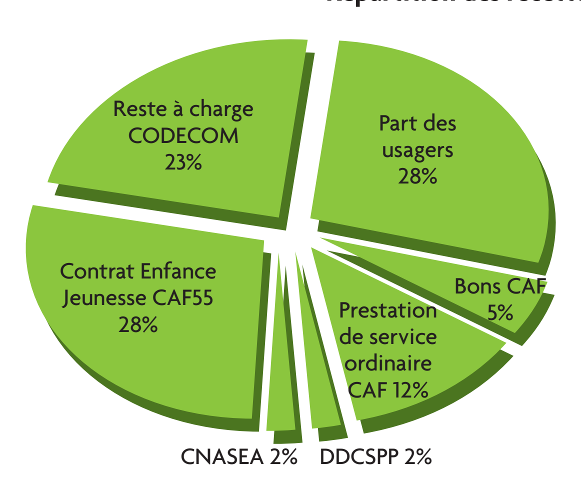
Pour la deuxième édition de SUPER été, 2800 euros ont été dépensés dans l'achat de matériel pédagogique (5000 euros en 2009). Ce poste, ajouté aux sorties de loisirs et activités extérieures (Kayak, accrobranche, karting, équitation, parc d'attraction...) représente 12 200 euros (13 400 euros en 2009). C'est près de 20 % du budget qui est alloué aux activités et au matériel pédagogique (25% en 2009). Cette différence s'explique par la constitution d'un stock de matériel la première année dont nous avons pu bénéficier en 2010.



Répartition des dépenses



Répartition des recettes



L'accueil à la journée implique la commande de repas et l'achat de goûters, de plus, lors des campings, des barbecues étaient organisés, sans oublier les petits-déjeuners. Ce poste représente donc des dépenses importantes à hauteur de 20% du budget.

Une gestion prudente des dépenses a permis cette année de diminuer le coût par jour et par enfant de SUPER été sans négliger l'essentiel : l'accompagnement par un nombre suffisant d'animateurs qualifiés, des repas adaptés en quantité suffisante, des transports pour une accessibilité à tous les adolescents du territoire et pour des activités extérieures.

La répartition des recettes de SUPER été

Avec ses différents axes d'intervention (Contrat enfance et jeunesse, prestation de service ordinaire et bons vacances), la Caisse d'Allocations Familiales de la Meuse reste le principal partenaire financier de Super été 09. En effet, cette institution couvre 45% (49% en 2009) des recettes du budget de Super été 2010. Notons l'arrivé pour deux ans d'un nouveau partenaire financier : le CNASEA pour des aides à l'embauche (poste du Coordinateur Actions Jeunesse de la CODECOM) à hauteur de 1209 € (1,94% des recettes de SUPER été).

Associées à la Direction Départementale de la Jeunesse et des sports de la Meuse, qui a versé une subvention représentant 2% des recettes, ces trois institutions représentent 49% des recettes de Super été 2010 (51% en 2009).

L'autre moitié des recettes (51%) est assurée par la Communauté de Communes de la Saulx et du Perthois (23% contre 27% en 2009) et par les parents (28% comparé à l'an passé : 22%). La part de participation des usagers augmente sensiblement suite à l'augmentation tarifaire (9 € par jour).

La Communauté de Communes ayant fait les démarches nécessaires, elle pouvait accepter les chèques vacances, ce qui a permis à de nombreux parents de bénéficier de cette possibilité de financement pour réduire leur participation directe.

Au final, avec les aides de la CAF, les comités d'entreprises et les chèques, seuls 41.5% des parents ont réellement payé le prix de 9 € par jour et par adolescent (40 % en 2009).

Il est intéressant de noter que quand les parents versent 9 € par jour et par adolescent (8,5 € en 2009), la Communauté de Communes participe à hauteur de 6,23 € par jour et par adolescent (8.55 € en 2009).

La répartition des recettes de SUPER été 2010 est sensiblement identique à l'édition précédente avec toutefois un nouveau partenaire financier à hauteur de 2% du budget et une participation plus importante des familles qui permet d'alléger la part de la collectivité.

Le budget prévisionnel a été respecté cette année encore et grâce à l'augmentation des effectifs et des tarifs, la participation financière de la CODECOM a légèrement baissé à 14 026 € comparée à 15 255 € en 2009



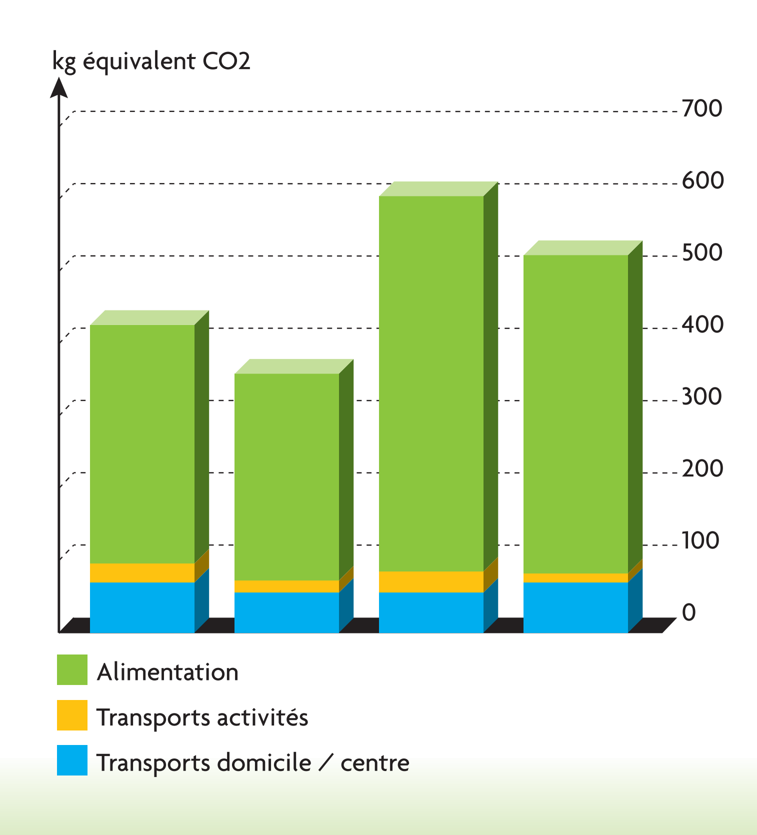
Nettoyage d'une décharge sauvage à Juvigny en Perthois



Action Eco-citoyenne à Juvigny en Perthois!
Le 15 juillet 2010, une dizaine de jeunes adolescents participant au centre Super été 2010 d'Ancerville, se sont portés volontaires pour nettoyer une décharge sauvage située dans la commune de Juvigny en Perthois. Le but de cette opération, au-delà du nettoyage d'un site souillé par les déchets, était de sensibiliser les adolescents, de leur faire prendre conscience de l'importance du tri sélectif et de la protection de l'environnement.
Un grand merci à Laura D, Floriane B, Dylan C, Dylan L, Lisa L, Laura M, Dylan T, Vanessa ainsi que le maire de Juvigny en Perthois Mr Berthelon!

Bilan carbone

Connaître son impact carbone et le compenser!
Une évaluation des émissions de CO2, concernant l'alimentation et les transports, a été réalisée sur le site de Lisle en Rigault durant la durée du centre de loisirs.
Au total, 1911,07 kg Equivalent CO2 ont été émis. Cela est comparable aux émissions d'une voiture pendant 7730km.
1 arbre absorbe 5kg de CO2 par an pendant 80 ans! 5 arbres plantés pendant 80 ans sont nécessaires pour compenser les émissions du site de Lisle en Rigault.



Tri sélectif des déchets

Tous au tri!
Cette année, le centre de loisirs s'est mis au tri sélectif des déchets. Les adolescents ont pu trier les différents types de déchets : Corps creux (flacons, bouteilles, canettes, conserves etc.); Corps plats (journaux, revues, magazines etc.) ; Déchets non valorisables (emballages plastiques, déchets souillés etc.); Déchets fermentescibles (restes de repas, déchets de jardin etc.)
Les déchets fermentescibles issus des repas ont ensuite été compostés.

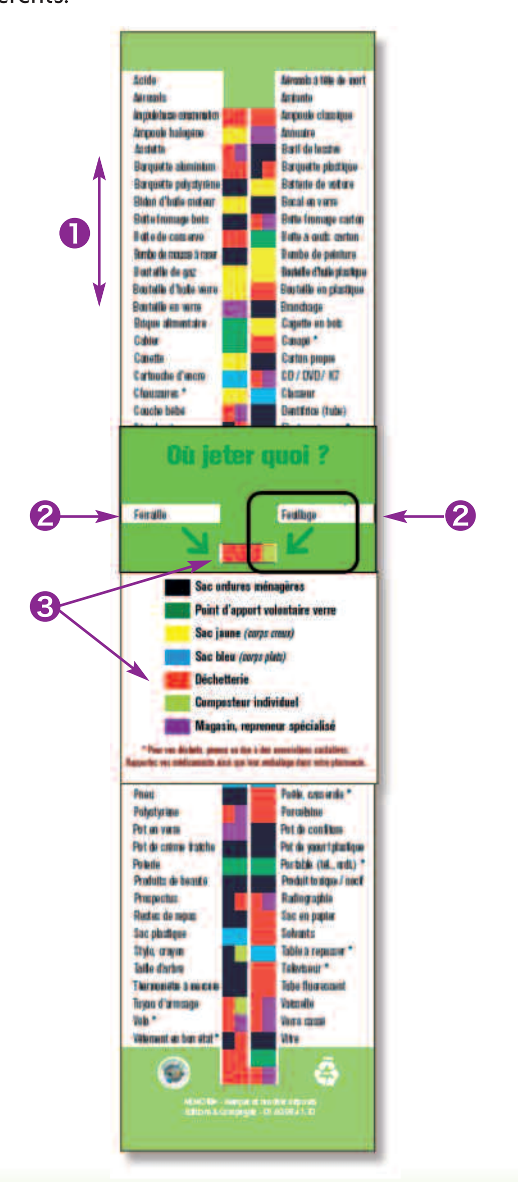
MEMOTRI®, mode d'emploi

Un doute sur un déchet ?
La réglette MEMOTRI® est là pour vous aider !

Ludique et pratique, cet outil vous indiquera en un geste où jetez quoi. Il suffit juste de tirer la réglette ❶ et de sélectionner le déchet désiré dans une des fenêtres « Où jeter quoi ? » ❷.

La réglette vous indiquera dans la fenêtre centrale (en bas) une couleur, chaque couleur étant associé à l'endroit où jeter votre déchet ❸.

Attention : un déchet peut être jeté dans deux endroits différents.



Autocollant STOP PUB



Un autocollant STOP PUB permet d'éviter des publicités non sollicitées et ainsi diminuer de 5% le poids de vos déchets !

Des autocollants sont à votre disposition en mairie.

Compostage domestique



Le compostage domestique permet de diminuer de 30% la quantité des déchets produits. Cela permet également d'obtenir un amendement pour la terre et vos plantations.

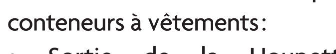
La CODECOM a lancé une enquête concernant le compostage domestique. Que vous possédiez ou non un composteur, votre avis nous intéresse.

Un questionnaire concernant l'utilisation et la satisfaction du composteur est disponible sur le site internet de la CODECOM :
http://www.codecomsaulxperthois.fr/

Collecte de vêtements

14 kg de textiles par an et par habitant dans vos poubelles : c'est trop !!!

En collaboration avec les entreprises d'insertion Le Relais/Reval Prest, la CODECOM met à votre disposition 5 conteneurs à vêtements :




- Sortie de la Houpette, dir. Sommelone à côté des bennes à verre,
- Ancerville ZA de la Tannerie,
- Lisle en Rigault, salle des fêtes,
- Aulnois en Perthois, salle polyvalente,
- Cousances les Forges, Val de Bozée.

Déjà 6 Tonnes de vêtements ont été collectés depuis le 21 juin 2010 !

Support de sac et panneau de tri




La CODECOM accompagne les associations à la mise en place du tri sélectif en mettant à leur disposition des supports de sac et panneau expliquant les consignes de tri.

Comment bénéficier de ce prêt ?

Faire une demande par courrier au Président de la CODECOM.

Une convention fixant les modalités de prêt devra être signée entre les deux parties.

Etude sur l'entretien des cours d'eau

La Saulx - l'Ornel - la Cousance - le ruisseau de Montplonne



La Saulx - Michel Petit

Dans le cadre de sa compétence environnement et dans un souci d'amélioration de la qualité des cours d'eau présents sur son territoire, la Communauté de Communes de la Saulx et du Perthois a confié à l'Office National des Forêts (après procédure de mise en concurrence), la mission de maîtrise d'œuvre du programme pluriannuel d'entretien de la Saulx, de la Cousance, de l'Ornel et du ruisseau de Montplonne.

Ce projet s'inscrit dans les perspectives et les objectifs de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (Directive 2000/60/CE). Cette directive, votée à l'automne 2000, établit un cadre juridique et réglementaire pour une politique communautaire globale dans le domaine de l'eau et fixe des objectifs pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles (eau douce et eaux côtières) et des eaux souterraines, avec pour ambition d'atteindre le bon état écologique et chimique de toutes les masses d'eau en 2015.

Statut des cours d'eau

Les cours d'eau concernés par les travaux d'entretien ont tous le statut de cours d'eau non domaniaux c'est-à-dire qu'ils sont classés dans le domaine privé ; ils ne sont ni flottables, ni navigables.

L'entretien régulier des cours d'eau non domaniaux incombe au riverain, qui est propriétaire des berges et du lit, jusqu'à la moitié du cours d'eau (article L.215-2 du Code de l'Environnement, CE)

En cas de carence dans le cadre de la gestion de cours d'eau, la collectivité peut se substituer aux propriétaires riverains. Pour cela elle doit passer une convention avec les riverains ou solliciter auprès du Préfet la Déclaration d'Intérêt Général des travaux, tel que prévue par l'article L.211-7 du Code de l'Environnement et les articles L.151-36 à L.151-40 du Code Rural.

Ce projet a été soumis à une enquête publique et a donné lieu à un arrêté préfectoral d'Intérêt Général des Travaux, en date du 7 mai 2005, autorisant la CODECOM de la Saulx et du Perthois à se substituer aux riverains pour l'exécution des travaux, pour une période de 10 ans.

Les cours d'eau concernés par la mission, état des lieux

La Saulx, le ruisseau de Montplonne, l'Ornel et la Cousance.

Plusieurs sources de pollution ont été identifiées dans cette étude :

• les rejets directs d'eaux usées de plusieurs communes, auxquels peuvent s'ajouter des lessivages d'intrants agricoles ou les rejets de pisciculture,

• l'abreuvement direct de bovins ou d'équidés dans le lit mineur de la Saulx peut apporter une pollution d'origine organique, une dégradation des berges par le piétinement du bétail et la remise en suspension de sédiments susceptibles de colmater les frayères (lieux de reproduction des poissons).

D'autres menaces pèsent sur l'écosystème de la Saulx et ses affluents :

• présence de Renouée du Japon (espèce végétale invasive) dans la traversée de Stainville, à Bazincourt au niveau de la confluence avec le ruisseau de Montplonne, dans une propriété privée à l'entrée de Rupt-aux-Nonains et sur la propriété du Château de Varenne,
• quelques accumulations de débris végétaux et de bois morts dispersés, des embâcles diversement répartis,
• quelques déchets anthropiques (dus à l'homme),
• présence de dépôts colmatant sur le fond du lit notamment dans les traversées urbaines (développement de mousses et d'algues filamenteuses),
• présence de végétation indésirable au bord des cours d'eau comme les peupliers trembles, les épicéas.

Les berges sont globalement stables sur le linéaire pris en compte dans cette étude.

Opérations envisagées dans le cadre du programme pluriannuel d'entretien des milieux aquatiques

Les travaux d'entretien des milieux aquatiques s'appuient sur trois objectifs principaux :

• Le traitement sélectif de la végétation,
• L'amélioration des conditions d'écoulement des eaux par la gestion des embâcles et des atterrissements,
• La protection ou la stabilité des berges.

Les différentes interventions s'articulent autour de 5 types de travaux :

• Traitement de la végétation,
• Enlèvement d'embâcles,
• Végétalisation des berges,
• Gestion des atterrissements,
• Protection et stabilisation des berges

La Saulx

Il est prévu d'élaguer plus de 17 km de berges, de dégager la rivière de 19 embâcles dont un très conséquent, d'abattre une trentaine d'arbres morts ou gênants pour le cours d'eau.

Le ruisseau de Montplonne

Il est envisagé de nettoyer le lit et les berges sur 3350m, de lutter contre la Renouée du Japon, de faucarder (éliminer la végétation aquatique) sur 650 m, de dégager un embâcle et abattre un arbre.

L'Ornel

Il est prévu la taille (émondage) de 3 saules, l'élagage de près de 2,7 km de berges, l'abattage de 45 arbres morts ou entravant le cours de l'Ornel, l'élimination de 3 embâcles et le nettoyage du lit de la rivière sur près de 2800m.

La Cousance

Les travaux prévoient l'abattage de 13 arbres morts, l'élagage de 4,5 km de berges, le dégagement de 20 m3 de bois mort et le nettoyage du lit de la Cousance sur 3500 mètres.

Evaluation financière des actions et leur programmation dans le temps

L'enveloppe financière est encore en cours d'évaluation mais ce programme d'entretien des cours d'eau sur le territoire de la CODECOM de la Saulx et du Perthois peut bénéficier de subventions à hauteur de 80% du montant des travaux (40% Entente Marne et 40% Agence de l'Eau Seine et Normandie).

L'engagement des travaux d'entretien des cours d'eau est subordonné à un vote en assemblée générale de la CODECOM et est soumise à une autorisation délivrée par les services de la Police de l'Eau (DDT).

Tous les milieux aquatiques concernés sont classés en première catégorie piscicole, les travaux concernant le lit des ruisseaux devront être programmés en dehors des périodes de reproduction des poissons. De début avril à fin octobre pour ces opérations, avec une préférence de juillet à septembre (période de basses eaux).

Les interventions sur la ripisylve (végétation à proximité des cours d'eau) devront éviter les périodes de nidification des oiseaux. Du 31 juillet au 15 mars pour les travaux concernant la végétation, avec les plantations d'octobre à mars.

Relais Accueil Petite Enfance

Changement de dénomination : Le RAM (Relais Assistantes Maternelles) devient RAPE (Relais Accueil Petite Enfance) !

Le nom change mais l'esprit reste le même. La CAF a étendu le rôle du Relais à tous les modes d'accueil petite enfance, pas seulement aux assistantes maternelles. Même avant cela, l'animatrice s'efforçait déjà de chercher avec les parents la solution la plus adaptée aux besoins de l'enfant. Maintenant c'est officiel, chaque parent qui le souhaite recevra un accueil personnalisé et sera orienté vers le mode d'accueil le plus en accord possible avec ses désirs. Toutes les assistantes maternelles continueront de trouver des réponses à leurs questions de statut et pourront chercher au RAPE des outils pour leur formation continue.

Un service de plus en plus identifié et ancré sur votre territoire !

En effet la sortie nature à l'association « Aux ânes etc... » de Saudrupt nous a permis de passer un excellent moment auprès de Laurence Georges et de ses douces ânesses. 12 enfants de 1 à 12 ans accompagnés de leur parent et/ou assistante maternelle sont venus découvrir et jouer avec les ânes : c'est la plus grande participation à une activité du Relais depuis son ouverture !
Les enfants ont pu câliner, brosser et monter Galipette et Biscotte, les gentilles ânesses.



Le rendez-vous de rentrée avec les assistantes maternelles a eu lieu le 9 septembre 20 h à la salle des Anciens à Cousances les Forges.

Les assistantes maternelles disponibles et l'animatrice se sont réunies afin de discuter de l'évolution des modes d'accueil sur la Codecom et de préparer ce premier trimestre : quels thèmes ont-elles envie de développer, quels événements souhaitent-elles fêter etc... notamment comment préparer cette journée du 19 novembre, Journée Nationale des Assistantes Maternelles.
Elles ont souhaité pour cet automne faire une promenade, récolter avec les petits les trésors offerts par la nature pour, à l'issue de la promenade fabriquer une petite composition à offrir aux parents.

Dates et lieux des animations :

• mercredi 13 octobre :
Stainville de 9h à 11h à la mairie
• jeudi 14 octobre :
Cousances les Forges de 9h à 11h à la salle des anciens
• mardi 19 octobre :
Haironville de 9h à 11h à la mairie
• mercredi 20 octobre :
Ancerville de 9h à 11h au Brûly

Journée Nationale des Assistantes Maternelles le vendredi 19 novembre

elles ont choisi de se faire une soirée ensemble afin de pouvoir aborder tous les thèmes qui leur tiennent à cœur. Les modalités de la soirée sont encore à définir.

Permanences décentralisées du RAPE

Afin d'assurer un service de proximité, le relais vous propose des rendez-vous dans les communes à des horaires encore plus accessibles à tous :
• Samedi 20 novembre 9h30-10h30 Mairie de Sommelonne et 10h45-11h45 Mairie de Lisle en Rigault.
L'animatrice répondra à toutes vos questions concernant l'accueil de la petite enfance : quels accueils possibles, comment trouver une assistante maternelle, comment déclarer son assistante maternelle (les démarches, le contrat etc...), comment devenir assistant(e) maternel(le) et toutes vos autres questions.

Pour toutes informations :

RAPE de la CODECOM de la Saulx et du Perthois
25 rue du Fourneau - 55170 Cousances les Forges
Tél. : 03 29 45 92 13
Email : ramsaulxetperthois@orange.fr
Site internet : www.codecomsaulxperthois.fr

Autour de la groseille

Retour sur la 1ère balade gourmande "autour de la groseille" du dimanche 25 juillet 2010



Parcours pédestre balisé de 13km reliant les villages de Nant-le-Grand, Nant-le-Petit et Stainville, ponctué d'étape constituant un menu du terroir valorisant la groseille.

Fruit emblématique du Barrois, la groseille était à l'honneur durant cette 1ère balade gourmande. Le menu proposé durant l'événement, servi en 6 étapes, intègre le fruit ou ses variantes dans le plat ou la boisson. En fin de parcours, un marché dédié à la groseille accueillait les randonneurs afin de leur faire découvrir les savoir-faire liés à ce fruit.

Au-delà de la groseille, la balade gourmande s'attache également à valoriser les produits locaux et de qualité. Des partenariats avec les producteurs meusiens et les commerçants locaux ont donc été constitués afin d'intégrer les meilleurs produits dans le menu (vins des Côtes de Meuse, jus de fruits issus de l'agriculture biologique, pains artisanaux, fromages meusiens, lentilles du barrois, « vin » et gelée de groseille...).
Des saynètes théâtrales jouées par une association locale et un marché de la groseille en fin de parcours ont agrémenté cette marche gourmande.

Des départs échelonnés toutes les 20 minutes avec des groupes d'une trentaine de personnes ont été constitués.

Démarche environnementale
Au cours de cette manifestation, plusieurs efforts sont réalisés afin de réduire notre impact sur l'environnement :
- les supports de communication ont été imprimés sur papier recyclé et par des imprimeurs labellisés "Imprim'vert",
- le tri des déchets a été réalisé sur les points de restauration tout au long du parcours,
- la vaisselle réutilisable ou compostable a été privilégiée afin de réduire les consommations de plastique.

L'organisation
Elle a mobilisé l'ensemble des partenaires locaux dès décembre 2009 : élus des communes concernées, structures intercommunales, associations sportives et culturelles locales, comités des fêtes, Chambre d'Agriculture de la Meuse, office de tourisme, habitants des villages...
Tous ces acteurs se sont organisés en groupes de travail :
GROUPE RANDONNEE :
définir le parcours de randonnée, demander les autorisations de passage, entretenir le parcours et le baliser.
GROUPE RESTAURATION :
identifier les produits emblématiques à valoriser dans le menu, choisir les professionnels (traiteurs, restaurateurs, producteurs locaux), constituer le menu et passer commande.
GROUPE LOGISTIQUE :
déterminer les besoins humains et matériels nécessaires à l'organisation, organiser l'espace et réaliser les demandes de location/prêt en conséquence.
GROUPE COMMUNICATION - ANIMATION :
réaliser les supports de promotion de l'événement et gérer les relations presse, définir les animations et les outils pédagogiques proposés lors de l'événement.En parallèle à l'animation de ces groupes de travail, ont été dressés les documents financiers et administratifs liés à l'événement (budget prévisionnel, recherche de sponsors, déclarations et demandes d'autorisation diverses).

Participation
A partir du mois de mai ont commencé les inscriptions à la balade gourmande. Pour des raisons d'organisation, cette étape a été mise en œuvre avec l'office de tourisme de Ligny-en-Barrois et ses alentours.
Au début du mois de juin, les inscriptions étaient quasiment terminées ! au total, 9 groupes ont été organisés, réunissant 280 personnes,
Cette première édition a rassemblé 257 adultes et 23 enfants provenant à 70% du Pays Barrois, 17% de Haute Marne, 7% de Meuse, 2% de Meurthe et Moselle, 1% de la Marne, 1% de l' Aube, 1% du Rhône, 1% Moselle.

Camping caristes

Ouverture d'une aire de service camping-car à Haironville



Depuis août, une aire de service intercommunale est en service pour les camping caristes de passage sur notre CODECOM. Cette borne multifonctions est située sur la place de la salle des fêtes de la commune et offre toutes les commodités utiles pour l'utilisation et l'entretien d'un camping-car :
- un espace de vidange des eaux usées ;
- une trappe de vidange des cassettes WC chimiques ;
- une alimentation en eau ;
- des alimentations électriques.

La vidange des eaux usées et des cassettes WC chimiques est gratuite, tout comme le stationnement (limité à 72 heures). Celui-ci est prévu pour 3 à 4 camping-cars à l'extrémité du parking de la salle des fêtes. Sur cet emplacement, une borne électrique secondaire permet aux utilisateurs de recharger leurs batteries, même en dormant...

Les jetons nécessaires pour pouvoir avoir de l'eau et de l'électricité sont disponibles dans les commerces de la commune (boulangerie, épicerie, bar) au tarif de 2 € et donnent droit à 10 minutes d'eau et 55 minutes d'électricité. Les camping caristes trouveront également dans ces commerces, de la documentation touristique leur permettant de prolonger leur séjour sur notre CODECOM.

L'entretien et la gestion de cet équipement ont été confiés pour un an au comité des fêtes d'Haironville.

Si aucune communication spécifique n'a été mise en place cette année (incertitude de la fin de chantier compte tenu de divers aléas), la CODECOM espère accueillir de nombreux camping-cars en automne et surtout à partir du printemps prochain. Pour cela, une communication ciblée sera réalisée dans les journaux spécialisés et sur les sites Internet dédiés au camping-car. Et si vous connaissez des camping-caristes, n'hésitez pas à les inviter à découvrir l'aire intercommunale d'Haironville.

Espace INFO→ENERGIE

Les services de l'Espace INFO->ENERGIE du sud meusien

Depuis 2002, Meuse Nature Environnement soutient un Espace INFO->ENERGIE à Bar-le-Duc : l'EIE du sud meusien.

Qu'est-ce qu'un EIE ?
C'est un lieu d'information neutre et objective sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables. Il est aussi relais des aides financières existantes.Les EIE répondent gratuitement et de façon indépendante aux questions émanant des particuliers, petites entreprises, petites collectivités et associations.

Comment bénéficier de telles informations ?
Il est possible de prendre un rendez-vous avec votre conseiller durant ses permanences. Sinon, vous pouvez nous contacter par téléphone ou nous envoyer votre question par mail.Nous avons également mis en place, en partenariat avec les Communautés de Communes, un service de permanences décentralisées pour être au plus proche des particuliers.
Cette année des permanences se lancent sur le territoire de la Communauté de Communes de la Saulx et du Perthois. Elles auront lieu les 4èmes jeudis matin de chaque mois sur RDV de façon tournante sur tout le territoire de la collectivité territoriale.

Quels sont les domaines d'intervention de l'EIE ?
Nous répondons à des questions aussi diverses que les équipements de l'habitation, le chauffage et l'eau chaude, l'isolation thermique, les transports, les énergies renouvelables.

J'ai un projet de rénovation, qu'est-ce que vous pouvez m'apporter ?
Nous allons étudier ensemble l'existant, de façon à définir des priorités pour réaliser les travaux. Nous pourrons ensuite en fonction de vos attentes et besoins vous proposer un conseil technique quant aux matériaux à choisir.Une fois les choix réalisés, nous vous présenterons les aides financières qui vous permettront de mener à bien votre projet.

Et pour les collectivités, quelles plus values pouvez vous amener ?
Pour les collectivités, nous pouvons amener notre regard d'expert pour tout projet qu'elles décideraient de porter. Nous apporterons un regard critique et neutre face aux solutions envisagées. Nous pouvons aussi réaliser des séances de sensibilisation à destination des élus, du personnel ou même des administrés.

EIE sud 55 - Thibaud DIEHL
10, Bld des Ardennes - 55 000 BAR-LE-DUC
Tél. 03.29.45.01.39 - sudmeusien@eie-lorraine.fr

Maisons médicales

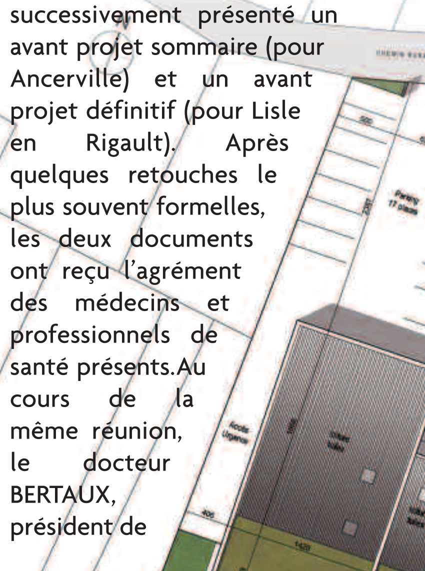
Un partenariat efficace entre les professionnels de santé et les élus

Au cours des derniers mois, le projet de création d'une maison de santé pluridisciplinaire à Lisle en Rigault (pôle primaire) et à Ancerville (pôle secondaire) a continué de progresser.
C'est ainsi que les médecins, les professionnels de santé et les élus, chacun de leur côté mais également ensemble lors de réunions du comité de pilotage destinées à faire le point sur les avancées respectives, ont apporté leur pierre à la construction de ce double équipement structurant.

La maîtrise d'œuvre
Les cabinets d'architectes PIERRON, d'une part, et AMBERT & BIGANZOLI, d'autre part, tous les deux de Nancy, ont été respectivement retenus pour assurer la maîtrise d'œuvre des maisons de santé de Lisle et d'Ancerville.


Avant projet de Maison de Santé à Ancerville

L'avancement du projet
Au cours du comité de pilotage du 29 septembre dernier, les deux cabinets d'architectes ont successivement présenté un avant projet sommaire (pour Ancerville) et un avant projet définitif (pour Lisle en Rigault). Après quelques retouches le plus souvent formelles, les deux documents ont reçu l'agrément des médecins et professionnels de santé présents.Au cours de la même réunion, le docteur BERTAUX, président de l'association "PSSP – Pôle de Santé Saulx et Perthois", a présenté à ses collègues et partenaires une approche de ce que pourront être les charges de fonctionnement.Dans le courant du mois d'octobre, le dossier promoteur constitué par les médecins, et abondé par la Codecom pour ses dimensions territoriale et architecturale, fera l'objet d'une présentation auprès de l'Agence Régionale de Santé afin d'obtenir le label "Maison pluridisciplinaire de Santé".



Le coût et le financement.
Selon les estimations effectuées au stade respectif des deux dossiers, la construction de la Maison de Santé d'Ancerville atteindra environ 1.300.000 € et celle de Lisle HT environ 1.570.000 € HT, soit près de 3 millions et demi d'euros TTC pour les deux équipements.
Bien entendu, ces chiffres sont totalement provisoires ; ils seront affinés dans un premier temps lors de l'ouverture des plis consécutive à la réception des offres des entreprises.
La constitution des dossiers de demande de subventions a été effectuée au cours du mois d'octobre en direction de l'Europe, de l'Etat, de la Région, du Département et du GIP Objectif Meuse.
La Communauté de Communes espère pouvoir bénéficier d'un financement à hauteur de 80 %, ce qui laissera environ 690.000 € à sa charge.
Ce reliquat fera l'objet d'un emprunt dont la couverture sera, peu ou prou, assurée par les loyers versés par les occupants des locaux.

Les prochaines étapes
Sauf contretemps, les plannings de progression des deux dossiers ont été établis comme suit :

Etapes	Ancerville	Lisle en Rigault
Dépôt du permis de construire	Fin nov. 2010	Fin oct. 2010
Projet de conception générale : Présentation Validation	Jan. 2011 Fév. 2011	Déc. 2010 Jan. 2011
Consultation des entreprises	Mar./Avr. 2011	Fév./Mar. 2011
Début des travaux Réunion 0	Mai 2011	Avr 2011

Communauté de Communes
Saulx & Perthois

Calendrier des manifestations

[OCTOBRE]

Jeudi 14 octobre
Après-midi récréatifs de l'I.L.C.G. à l'espace Fanfan la Tulipe (ANCERVILLE)

Dimanche 17 octobre
5ème édition de «La Grande Tétée» : rencontre pour favoriser l'allaitement (ANCERVILLE - Brûly)
Troc de plantes: Organisé par Meuse Nature Environnement (AULNOIS-EN-PERTHOIS - Salle polyvalente)
Marché du terroir et de l'artisanat. 10h-18h. Entrée gratuite (ABBAYE DE JOVILLIERS)
Assoc' cyclo – Salle des fêtes (COUSANCES-LES-FORGES)

Dimanche 24 octobre
Bourse aux jeux - jouets - vêtements organisée par le Comité des fêtes (HAIRONVILLE – Salle des fêtes)

Samedi 30 octobre
Loto des Bleus de la Saulx (HAIRONVILLE - Salle des fêtes)

[NOVEMBRE]

Jeudi 4 novembre
Permanence du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) à la Mairie d'ANCERVILLE dès 9h30 sur rendez-vous - 03 29 75 30 08

Samedi 6 novembre
Bal Country, de la MJC (ANCERVILLE - Brûly)

Dimanche 7 novembre
Tarin's - Salle des fêtes (COUSANCES-LES-FORGES)

Jeudi 11 novembre
Cérémonie officielle du 11 novembre, de la Commune + CONCERT de l'Amicale Ancervilloise (ANCERVILLE - Brûly)
Hommage aux anciens combattants, organisé par les A.C et V.G. de la Saulx, à partir de 10h45, Monument aux morts (BRILLON-EN-BARROIS)
Thé dansant organisé par le comité des fêtes (HAIRONVILLE - Salle des fêtes)

Samedi 13 novembre
Repas Dansant du Comité des Fêtes de Güe (ANCERVILLE - Brûly)
Repas Dansant (VILLE-SUR-SAULX)

Dimanche 14 novembre
Thé dansant organisé par l'ILCG (HAIRONVILLE – Salle des fêtes)

Jeudi 18 novembre
Soirée beaujolais nouveau : organisé par le club détente (HAIRONVILLE - Salle des fêtes)
Soirée Beaujolais: organisée par le Comité des fêtes, Salle des fêtes (COUSANCES-LES-FORGES)

Vendredi 19 novembre
Soirée Beaujolais : organisée par le Comité des Fêtes (AULNOIS-EN-PERTHOIS)

Samedi 20 novembre
Soirée Beaujolais (VILLE-SUR-SAULX)

Samedi 27 novembre
Loto repas : organisé par le comité des fêtes (HAIRONVILLE - salle des fêtes)

Dimanche 28 novembre
LOTO, du Comité des Fêtes de Güe (ANCERVILLE - Brûly)

[DECEMBRE]

Jeudi 2 décembre
Permanence du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) à la Mairie d'ANCERVILLE dès 9h30 sur rendez-vous – 03 29 75 30 08

Dimanche 5 décembre
Pompiers Ste Barbe, Salle des Fêtes (COUSANCES-LES-FORGES)
LOTO, du C.C.A.S. (ANCERVILLE - Brûly)
Saint-Nicolas (VILLE-SUR-SAULX)

Dimanche 19 décembre
La TRAM'V Lisle en Rigault-Ville sur Saulx, 12ème édition Compétition de course à pied 15,6 km départ à 13h, règlements, contacts, inscriptions http://pagesperso-orange.fr/la.tramv et Mel : la.tramv@orange.fr

Vendredi 24 décembre
SPECTACLE DE NOËL, de la Commune (ANCERVILLE - Brûly)

Vendredi 31 décembre
RÉVEILLON-REPAS DANSANT, du Comité des Fêtes d'Ancerville (ANCERVILLE - Brûly)

Renseignements auprès des mairies des communes où se déroule la manifestation.

Communauté de Communes de la Saulx & du Perthois

Président : **Jacky LEMAIRE**
Vice-président chargé de la communication : **Bernard HENRIONNET**
Secrétariat Comptabilité : **Dominique FABBIAN** 03 29 75 30 55 cc.saulx.perthois@wanadoo.fr
Développement Local : **Thierry HUSSON** 03 29 75 21 35 cc.saulx.perthois@wanadoo.fr
Relais Assistantes Maternelles : **Marie-Bénédicte LOUIS** 03 29 45 92 13 ramsaulxetperthois@orange.fr
Pôle actions jeunesse : **Michaël COCCIOLO** 03 29 75 21 35 actionsjeunesse.ccsp@gmail.com
Pôle environnement : **Sophie BLANCKAERT** 03 29 75 21 35 cc.saulxperthois@gmail.com
25, Rue du Fourneau - 55170 Cousances-les-Forges - E-mail : cc.saulx.perthois@wanadoo.fr
Création et mise en page : Studio Lune Bleue
Impression : Centaure Communication
Imprimé à 4600 exemplaires sur papier labellisé PEFC
Crédits photos : CODECOM Saulx et Perthois - Michel Petit

Communauté de Communes
Saulx & Perthois
www.codecomsaulxperthois.fr